



REGLEMENT

COURSE DE CAISSES A SAVON

Comité Normand CAS

A) PRESENTATION GENERALE :

Dans le cadre d'un projet collectif, votre association et le **COMITE Normand de CAS** souhaite organiser une course de caisses à savon.

Les caisses à savon sont des véhicules à 4 roues en position de rectangle, sans moteur, sur un châssis en bois ou en métal.

Leur déplacement résulte de l'effet de la gravité ou attraction terrestre.

Cette activité est avant tout un moment convivial permettant aux participants de développer une culture scientifique, technique et technologique, qui peut être sur notre territoire un excellent moyen de créer une dynamique locale.

Par le biais de cette aventure, les participants vont pouvoir être en contact avec la réalité concrète, découvrir, comprendre, acquérir des savoir-faire techniques, valoriser leur réalisation et se mesurer à d'autres.

Au delà de l'aspect de compétition, cette journée est un moment de détente et de plaisir, basé sur un esprit de rencontres, d'échanges qui rassemblent les participants et spectateurs, enfants et adultes, nul besoin de prendre des risques inutiles.

ARTICLE 1 :

La course de caisses à savon est organisée sera organisée à une date que vous aurez choisi conjointement avec le comite Normand CAS.

ARTICLE 2 : SECURITE

Le parcours est balisé par des ballots de paille, des barrières de sécurité et des balises de chantiers. Des commissaires de course sont repartis tout au long du parcours

La descente se fait sur circuit fermé à la circulation

ARTICLE 3 : RESPONSABILITE DES PILOTES

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, d'incidents.

L'assurance du **Comité Normand**, couvre les éventuels dégâts, blessures ou dommage au domaine public occasionnés dans le cadre de la course.

ARTICLE 4 : REGLES GENERALES

ARTICLE 5 : DEPART

Le départ se fera à partir du haut de la piste et est géré par le Comité Normand CAS

ARTICLE 6 : ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera matérialisée par deux cônes de chantier et est également gérée par le Comité Normand CAS

ARTICLE 7 : LES CONTROLES TECHNIQUES

Les contrôles techniques se feront le jour de la manifestation. Si le nombre de participants est élevé une date de contrôle technique antérieure à la course peut être décidée en commun accord entre les

La demande de licence journée sera renseignée le jour de la manifestation. Cette demande de licence journée est nominative et sera prise auprès du Comité Normand CAS. Toute tricherie, prêt de licence à une tierce personne entrainera l'exclusion définitive de la manifestation et ne pourra plus participer aux courses organisées par le comite Normand CAS

Les frais d'inscription seront encaissés le jour de la course.

Article 8 : Assurance

La course de caisses à savon est couverte par l'assurance du Comité Normand CAS. Elle couvre tous les dommages causés dans le cadre de la caisse à savon (dégâts dommage public, spectateurs et participants)

CATEGORIE FOLKLORIQUE ENFANTS ET ADULTES :

Définition :

Cette catégorie est prévue pour les caisses ne garantissant pas les normes de sécurité demandées par règlement des catégories sport de la fédération ne désirant pas descendre en catégorie chrono. Aucun thème n'est exigé pour la décoration, et libre court à l'imagination est laissé aux participants pour personnaliser sa caisse.

Ces caisses à savon défilent à petite vitesse, l'une derrière l'autre, le dépassement d'un autre participant est interdit

Plusieurs caisses cette année seront récompensées, catégories à définir par les organisateurs locaux:

- TARIF FOLKLORIQUE- DRIFT-TRIKE : 10 euros par pilote (comprend la licence journée et l'inscription course, par personne enfant ou adulte à régler le jour de la course)**

Protocole de sécurité catégorie folklorique :

Les véhicules seront dépourvus de tout objet non fixé mécaniquement à l'intérieur ou à l'extérieur, de tout objet dangereux tant pour les concurrents que pour le public.

Le lest doit également être fixé mécaniquement.

Les véhicules seront des prototypes, dépourvus de tout élément moteur.

Les véhicules seront équipés d'une direction fiable et de freins, dont le travail s'exerce sur un

minimum de deux roues pour les monoplaces, (train avant conseillé pour l'appui de freinage), et des deux trains avant/arrière pour les bi-places.

(Pour info, un train comporte deux roues avant ou arrière), (la règle s'applique pour tous types de freinage, même en cas de freinage hydraulique)

Tenez compte également de l'**auto-freinage** dans le cas de roues mal adaptées ou d'un carrossage mal réglé.

Pour la conception d'un "DRIFT TRIKE " (origine ou artisanal), le freinage s'exerce uniquement sur la roue avant. Poids réglementaire : - d'origine 15/25 kg

- artisanal 25/40 kg (freinage hydraulique conseillé).

Pour les conceptions artisanales, tenez compte de la bonne inclinaison de la fourche et du port à faux du train arrière.

Un arceau de sécurité est fortement conseillé.

Les carcasses de véhicules légers, type voiturette sans permis, sont interdites.

Les véhicules, type tracteur tondeuse, (d'origine), sont interdits, en rapport au poids de l'ensemble roulant, et, au niveau du siège trop élevé, entraînant un déséquilibre en vue de la force centrifuge lors d'un virage trop serré et/ou d'une vitesse mal adaptée.

(L'adaptation d'éléments d'origine est tolérée si le châssis est sur-baissé).

(Dimensions/poids réglementaires maxi, garde au sol).

Longueur x largeur : 2,50 m x 1,50/hauteur hors tout/1,30 m avec arceau ou cage comprise/garde mini -maxi 5 à 25 cm, Poids maxi toléré : 150 kg sans pilote.

Chaque véhicule doit être équipé d'une ceinture de sécurité, type ventrale, à boucle, en bon état de fonctionnement impérativement, ou de harnais de sécurité, type rallye à trois points minimums.

Les concurrents auront prévu une sangle solide, d'une longueur approximative de 2 mètres, pourvues de mousquetons de 10 mm de diamètre minimum, pour se faire remorquer. **Les câbles métalliques sont interdits type élingue sont interdits.**

Les fixations de remorquage aux caisses auront un diamètre intérieur de 25 mm minimum. Le matériel sera également contrôlé et vérifié avant chaque épreuve de remontée.

En cas de dysfonctionnement dangereux, le véhicule sera exclu définitivement.

Infos: réglementation:

- L'utilisation de systèmes fumigènes est tolérée, (**flamme vive interdite**) ;
- Les pétards ou autres engins explosifs sont **interdits** ;
- L'utilisation de systèmes de signalisations est tolérée : phares/feux/gyrophares/sirènes ; à faible consommation type LED ; *Tenez-compte de la capacité de votre accumulateur et/ou batterie.*
- **Les batteries, type acide, sont interdites.**
- Les batteries, type gel ou sèche, étanches impérativement, sont tolérées, à faible encombrement et solidement fixées dans un caisson également étanche.
- Protections coupe-circuits obligatoires. – Tension nominale 6 à 12 v maxi ; intensité nominale 12 a/h maxi.

Le non-respect des consignes entraînera un refus et/ou une exclusion définitive.

Les pilotes et accompagnants respecteront le présent règlement et les consignes du comité organisateur local.

Les pilotes seront protégés par un casque, qui sera attaché comme prescrit lors de son utilisation.

Ils porteront des vêtements, protégeant les bras et les jambes, des chaussures fermées, des gants de protection, lors de la descente ainsi que lorsqu'ils seront remorqués par le véhicule tracteur vers le point de départ. (le port d'une minerve est fortement recommandé).

Les concurrents ne seront pas sous l'effet de substances réduisant la capacité de contrôle de leur engin, (alcool, drogue, médicament...).

Des contrôles inopinés pourront avoir lieu avant chaque épreuve.

En cas de contrôle positif à l'éthylotest ou du non-respect des consignes de sécurité, les commissaires de piste et le responsable de course excluront le participant définitivement.

Les retardataires non excusés, les non-inscrits et la non-présentation au contrôle technique seront pénalisés.

Une surveillance aura lieu lors de chaque épreuve, afin de maintenir le bon déroulement de la journée et en toute sécurité.

RAPPEL Le port du casque est obligatoire pour chaque épreuve et également lors des remontées. Le non-respect des consignes entraînera une exclusion définitive.

REGLEMENT GENERAL

1) **Contrôle technique :**

Le contrôle technique des caisses folkloriques et des catégories sport non titulaire d'une licence fédération sera réalisé le Comité Normand CAS

Le pilote et le copilote doivent être assis ou couchés dans leurs véhicules, le copilote ne peut être debout à l'arrière.

2) **Pour valider son inscription pour la course, il faut :**

1. Valider le contrôle technique.
2. Pour les caisses folkloriques et participants non titulaire d'une licence fédération Comité Normand CAS s'acquitterons d'un droit d'inscription de 10 euros.
3. Avoir une autorisation parentale (signature sur le bulletin) pour les pilotes de moins de 18 ans.
4. Joindre le bulletin d'inscription correctement rempli.
5. Joindre le présent règlement signé. .
6. Les organisateurs devront limiter le nombre d'inscription. La priorité sera donnée aux pilotes locaux.

Fait à,

Le,

Signature du représentant légal :

Signature du pilote :

Signature du copilote :

Pour construire une Caisse Folklorique

Il vous faut :

- un plancher en entier
- 4 ou 3 roues
- une direction sans trop de jeu
- pas d'angles saillant et rien de coupant
- un siège bien fixé avec dossier
- de très bons freins (si 2 roues freinées les mettre principalement sur roues arrière)

Les concurrents auront prévu deux sangles solides ou des moyens similaires, d'une longueur approximative de 2 mètres, pourvues de mousquetons de 10 mm de diamètre minimum, pour se faire remorquer.

Les fixations de remorquage aux caisses auront un diamètre intérieur de 25 mm minimum. Les câbles métalliques sont interdits.

Pour toutes les personnes montant dans les caisses, il vous faut :

1 casque

1 pantalon long

Des manches longues

Des gants

Des chaussures fermées couvrant tout le pied

Pour l'encadrement de la caisse :

Nous vous laissons à votre imagination, bien sur en essayant de faire du solide pour participer toute la journée

Il faudra prendre le jour de la course,

- **une licence journée qui comprend l'assurance pour la manifestation.**